

Crise financière : échec des partenaires du Pare

La situation financière de l'UNEDIC n'a rien d'une catastrophe naturelle : elle est largement le résultat des choix des signataires du Pare de baisser le taux des cotisations chômage. Elle révèle un des aspects - important - de la crise politique du système d'assurance chômage en France, de son mode de gestion.

Elle ne saurait masquer la crise d'efficacité sociale de l'UNEDIC dans l'accomplissement de la mission que le Code du Travail lui confie : distribuer à toutes et tous un revenu de remplacement satisfaisant.

Retour sur 2000

Où sont passés les 18 milliards d'excédents de l'an 2000 ?

Après deux années de déficit, l'UNEDIC redevient excédentaire en 2000.

Pour aider à la conclusion de la première version de la convention du Pare, les *experts* de l'UNEDIC, confiants dans le recul du chômage, évaluaient à 18 milliards d'euros un *excédent* budgétaire pour les années 2001-2003, avant tout changement de règles d'indemnisation.

Le financement des dépenses du Pare a été négocié sur la base de cette estimation euphorique et se décomposait en 3 postes (en milliards d'euros) :

Effet PARE sur l'emploi	3,4
Excédents cumulés jusqu'au 31.12.99	3.5
Excédents prévisionnels 2000- 2003	11.3

Le premier poste correspondait au *gain* qu'allait représenter la baisse du nombre de chômeurs par une sortie plus rapide vers l'emploi, dont ils étaient sûrs

Autre *financement*, et même rigueur : les excédents prévisionnels correspondant à 60 % du total.

C'est par cette projection d'excédents de 18 milliards - largement théorique – que les partenaires du Pare finançaient leur décisions : la baisse des taux de cotisations salariales et patronales (10.8 milliards) ; seulement 4.3 milliards pour l'amélioration de l'indemnisation (arrêt de la dégressivité et allongement de la période de référence de la *filère 1*, pour une meilleure prise en compte des précaires).

La convention finale intégrera aussi une « clarification des relations financières entre l'Etat et le régime d'assurance chômage » contre un versement exceptionnel à l'Etat de 2,44 milliards de d'euros¹!

Les versions définitives de la convention et de la répartition² de l'excédent seront bien conformes aux objectifs du MEDEF : priorité à la baisse des cotisations chômeurs ; maintien de mauvaises conditions d'indemnisation ; mise en place d'un culpabilisant dispositif dit *de retour à l'emploi*, le Pare.

¹ Voir la convention assurance chômage du 1^{er} janvier 2001 mais aussi le texte de la loi DDOSEC du 16 juillet 2002

² Pour une présentation succincte et disponible sur le web : « La réforme de l'indemnisation du chômage en France » Jacques Freyssinet IRES Février 2002 <http://www.ires-fr.org/files/publicat/doctravail/doc0201.pdf> ; Pour une analyse plus détaillée voir « *La convention du 1^{er} juillet en chiffres, des prévisions bien incertaines* » Christine Daniel DROIT SOCIAL avril 2001

La crise financière de 2003

Le résultat financier de l'UNEDIC³

Ce tableau rappelle les résultats des dernières années et les prévisions pour 2002. Inquiétant ? Contrairement aux versions de mars et juillet de cette évaluation, aucune hypothèse n'était proposée pour 2003.

SITUATION FINANCIÈRE	Convention de 1997				Epoque du Pare..		
	1996 (R)	1997 (R)	1998 (R)	1999 (R)	2000 (R)	2001 (R)	2002 (P)
- RECETTES	20 462	19 629	20 549	21 332	22 776	22 723	22 540
- DÉPENSES	18 892	19 957	20 867	21 748	21 444	22 476	26 229
RÉSULTAT DE L'ANNÉE (R-D)	1 570	328	-318	-416	1 332	247	-3 689

(R) : RÉALISÉ - (P) : PRÉVISION En millions d'euros

L'inadaptation de la convention dite de 2001 – qui débuta par une baisse de cotisation – est flagrante. Les gestionnaires n'avaient pas pris en compte le *risque* chômage !

L'équilibre de l'assurance chômage

Précisions :

- Sont nommés techniques les recettes et dépenses ayant directement à voir avec l'assurance chômage..
- Les autres dépenses (aides aux employeurs, frais de gestions) et recettes ont pour point commun d'être extérieures aux "missions de base" de l'UNEDIC.

DÉPENSES	Convention de 1997				Epoque du Pare..		
	1996 (R)	1997 (R)	1998 (R)	1999 (R)	2000 (R)	2001 (R)	2002 (P)
-PRODUITS TECHNIQUES	18 732 18 101	18 743	19 503	20 746	20 979	20 979	
-DÉPENSES TECHNIQUES	14 766 15 354	15 683	15 964	15 641	16 723	21 027	
RESULTAT TECHNIQUE	3 966	2 747	3 060	3 539	5 105	4 256	- 48

Pour la première fois depuis longtemps, les *produits* (les cotisations) ne couvrent plus les *dépenses* (les allocations).

Le coût de la politique de baisse des cotisations

Les dépenses

Les dépenses *techniques* sont à 97% des allocations (ARE, AUD, ACA⁴).

- Les dépenses non techniques financent les contrats de qualification et autres aides dégressives à l'employeur : 11 et 22 millions d'euros.
- Les *frais de gestion, formations et bilan du Pare* apparaissent pour 525 millions d'euros.
- L'ARPE⁵ comptera encore pour 1 010 millions d'euros en 2002.

Recettes : 2 années à baisses forcées

A plus de 99%, les recettes techniques sont constituées des cotisations et constituent l'essentiel (97%) des recettes de l'assurance chômage.

Le taux des cotisations constitue la principale marge de manœuvre financière de l'assurance chômage : en poussant à leur baisse, le libéral MEDEF savait *planter* le système.

- Le taux des cotisations passent le 1^{er} janvier 2001 de 6,18 à 5,8 % (- 0,38 *point* correspondant à un manque à gagner de 6,6 %) puis le 1^{er} janvier 2002⁶ à 5,6 (-3,6 %).

³ L'équilibre financier de l'assurance chômage UNEDIC 6 novembre 2002 - <http://www.unedic.fr/unistatis/travail/documents/equil200211.pdf> Voir aussi : UNEDIC 3 juillet 2002 - <http://www.unedic.fr/unistatis/travail/documents/equil200207.pdf> et UNEDIC 4 mars 2002 - <http://www.unedic.fr/unistatis/travail/documents/equil200203.pdf>

⁴ ARE Allocation Retour à l'Emploi – AUD Allocation Unique Dégressive – ACA Allocation Chômeur Agé

⁵ Système de préretraite décidé par les gestionnaires de l'UNEDIC, dont on a pu contester le financement par l'assurance chômage.

⁶ Une troisième baisse à 5.4 au 1^{er} juillet 2002 était prévue par la convention mais les gestionnaires ont finalement du à la fois la *reporter* et revenir sur la précédente. C'est à cette occasion, le 19 juin 2000, que les partenaires du MEDEF décidèrent également de doubler la contribution des professions du spectacle, rompant ainsi le principe d'égalité, par la création d'une cotisation alimentant un fond spécifique.

Le coût pour l'UNEDIC de ces deux **baisses des cotisations** est de plus⁷ de **3 milliards d'euros** sur deux ans soit 80 % du déficit.

- Victoire de la CGC, la convention dite du Pare a supprimé la *sur-contribution* sur les rémunérations élevées qui représentaient pourtant 234 millions d'euros en 2000.
- Avec l'arrêt de l'AFR disparaît peu à peu la faible contribution de l'Etat – 35 contre 348 millions en 2000 - à la formation des chômeurs indemnisés.
- L'UNEDIC envisage 224 millions d'euros de revenus financiers pour 2002.

Equilibre financier de la convention de juillet (en milliards de F)

Coût des mesures	71,4	Financement	22,4
Baisse taux de cotisations dont : employeurs 36,7 salariés 34,7		Effet PARE sur l'emploi	
Amélioration prestations dont :	47,1	Excédents cumulés jusqu'au 31.12.99	22,9
- bilans, formations, coûts de gestion 18,3		Excédents prévisionnels 2000- 2003	74,3
- sup. Dégressivité 20,2			
- amélioration indemnisation 8,6			
ARPE, génération 42	1,1		
TOTAL	119,6	TOTAL	119,6

Source : UNEDIC.

Ils voudraient nous jouer le coup de la surprise : Du chômage ? Incroyable.. !

Ces personnes et organisations ayant en charge la gestion de l'UNEDIC, qui se présentent comme de super - patrons et des super - responsables, n'ont pas anticipé le retournement de conjoncture. Pire, les baisses de cotisations ont provoqué une crise majeure du dispositif assurance chômage.

Que cela constitue principalement une marque d'incompétence ou une étape dans l'avancé de leur projet de précarisation, dans tous les cas, ils sont coupables et le dispositif permettant de tel dérapage ne peut avoir d'avenir.

C'est l'occasion d'une remise à plat, et non en cause, du dispositif du revenu de remplacement.

⁷ Estimation réalisée à partir des montants de contributions indiqués par l'UNEDIC en novembre 2002, soit 20 7020 et 20 845 millions d'euros pour 2001 et 2002. Respectivement le manque à gagner est de -1 356,3 et de - 1 737,9 millions d'euro.

Remarque : l'impact de la seconde baisse, qui a sévit de janvier à juin 2002 incluse, est calculé sur la base d'une demi-année. Celui du doublement des cotisations des intermittents n'est pas calculé.